

La CGSS, acteur de votre Santé-Sécurité au Travail

Un expert à vos côtés

Le conseiller en prévention agit à vos côtés pour améliorer vos conditions de travail, préserver votre santé et réduire le nombre et la gravité des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Informez pour prévenir

- Troubles musculosquelettiques (TMS), produits phytosanitaires,
- renversement de tracteurs,
- contentions des animaux,
- installations électriques,
- chutes...

Les risques sur votre exploitation sont nombreux et peuvent s'avérer graves pour votre santé.

Pour vous aider dans votre démarche d'installation, le conseiller en prévention de la Direction des Risques Professionnels de la Prévention et de la Santé, vous apporte son expertise pour l'aménagement et la conception de vos lieux de travail.

Diagnostiquer pour agir

Le conseiller en prévention peut venir à

votre rencontre sur votre exploitation.

Il réalise un état des lieux de votre exploitation sur la sécurité ou les conditions de travail.

Il vous informe de la réglementation en vigueur et envisage avec vous des solutions répondant au mieux aux exigences de votre travail et aux spécificités de votre exploitation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur l'ATEXA

*contactez les services de la MSA
au 0590 90 50 23*

*ou connectez-vous
sur www.regimeagricole971.fr
ou www.msa.fr*

Sur la Santé et la Sécurité au Travail

contactez le 0590 21 46 00



L'Accident du Travail et la Maladie Professionnelle des EXPLOITANTS AGRICOLES



Prise en charge, Réparation et Prévention

